

**RAPPORT D'ACTIVITE 2016  
DE LA COMMISSION DE SURENDETTEMENT DES PARTICULIERS  
DU CANTAL**

*Rapport établi conformément à l'article R.712-12 du Code de la consommation<sup>1</sup>*

Préambule, la commission de surendettement des particuliers d'Aurillac est compétente pour l'ensemble du département. Elle s'est réunie à 20 reprises au cours de l'année sous revue.

**Principaux éléments relatifs à l'activité de la commission**

**Dépôts de dossiers et redépôts :**

Avec 369 dossiers déposés en 2016 au lieu de 406 lors de l'année précédente (exercice déjà marqué par une diminution du nombre de dossiers réceptionnés de 13% alors que la France métropolitaine enregistrait un tassement de 6% sur la même période), la baisse des entrées atteint 9,1% alors que la chute du nombre de dossiers reçus s'établit à 10,1% au niveau national. Le taux de redépôts dans le département est supérieur d'un point et demi à la moyenne de l'ensemble du réseau et tangente celle de région Auvergne-Rhône-Alpes. La majorité des cas s'explique par des changements de situation personnelle (séparation, naissance, déménagement ...) et /ou professionnelle (perte ou changement emploi, retraite ...), ceux-ci modifient l'équilibre économique des plans de désendettement précédemment établis par la commission mais plus du tiers des dossiers sont redéposés au terme de mesures partielles de traitement, notamment sous forme de moratoires et un peu plus de 10% des situations de redépôt sont consécutives à un nouvel endettement le plus souvent sous forme d'arriérés de charges courantes.

**Recevabilité et orientation**

Cependant, le taux de dossiers traités par le secrétariat de la commission du Cantal a une nouvelle fois été supérieur à 100%, ce qui signifie que le nombre de dossiers, ayant d'abord été déclarés recevables et ensuite orientés vers une procédure de rétablissement personnel ou vers l'élaboration de plans conventionnels ou encore de mesures imposées ou recommandées, est resté bien supérieur aux dossiers réceptionnés.

Il convient d'ajouter que le secrétariat de la commission du Cantal a trouvé une solution portant sur 42 dossiers algériens.

Elle a donc réceptionné 411 dossiers de surendettement sur 2016.

**Solutions amiables / mesures imposées ou recommandées / mesures d'effacement de dettes**

Compte tenu de l'étroitesse des ressources dont disposent les débiteurs cantaliens et du faible niveau du revenu moyen par habitant, le taux de procédures de rétablissement personnel très fréquemment sans liquidation judiciaire (une demi-douzaine de dossiers orientés chaque année en PRP avec LJ) surpasse à 42,8% à la fois le niveau national et celui de l'ensemble de la région AURA.

**Mesures pérennes et mesures provisoires**

Alors que la cible en matière de taux de solutions pérennes avait été fixée à 75%, la commission du Cantal a obtenu 80,32% en 2016, soit un poids équivalent à ceux de la région et de l'ensemble du réseau.

Le recours aux mesures provisoires (moratoires de deux ans pour retrouver du travail et/ou céder un bien immobilier) a, au surplus, été bien maîtrisé.

Le secrétariat affiche à fin d'année 2016 un délai moyen de traitement toujours inférieur aux données régionales et nationales. L'écart atteint presque 23% par rapport à AURA et approche les 34% par rapport à l'ensemble du territoire.

<sup>1</sup> « Chaque commission établit un rapport d'activité annuel. Ce rapport fait état de données statistiques sur le nombre des dossiers traités ainsi que les mesures prises ou recommandées par la commission. Il précise la typologie de l'endettement présentée dans ces dossiers et les difficultés de toute nature rencontrées dans leur traitement. Les rapports d'activité des commissions sont transmis à la Banque de France qui en présente la synthèse dans le rapport mentionné à l'article L. 143-1 du code monétaire et financier. »

**RELATIONS DE LA COMMISSION ET DE SON SECRETARIAT**  
**AVEC LES AUTRES ACTEURS DE LA PROCEDURE ET AVEC DES ORGANISMES TIERS**

Relations avec les parties prenantes de la procédure	Nombre de réunions <sup>2</sup>	Objectif / Thème de la réunion
Tribunaux d'Aurillac et de St Flour	<b>1</b>	Échange sur les pratiques, préparation de la gestion des impacts dus à la mise en œuvre des évolutions législatives au 1 <sup>er</sup> juillet 2016 et présentation des évolutions techniques attendues et prévues à la fin de l'année 2016.
Commissions de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX)	<b>5</b>	Participation de la Banque de France et échanges d'informations.
Organismes et les travailleurs sociaux (organismes à caractère social, CAF, FSL)	<b>2</b> <i>(35 personnes)</i>	<b>2 rencontres</b> avec les assistantes sociales et conseillères en économie sociale et familiale du Conseil départemental sur les secteurs d'Aurillac et de Mauriac.
		1 étudiante en BTS ESF accueillie au sein du secrétariat.
	<b>3</b> <i>(15 personnes)</i>	<b>3 rencontres</b> organisées par Pôle emploi avec des groupes de personnes sans emploi et avec l'accompagnement d'une conseillère en économie sociale et familiale pour l'intervention sur la gestion du budget
Rencontre avec l'UNCCAS dans le cadre de la convention nationale	<i>Aucune</i>	Jusqu'à la fin de l'été 2016, le département ne disposait pas d'une UDCCAS. Des contacts ont été engagés avec Mme Anne Vermeil pour l'organisation de ces rencontres mais à ce jour, toujours reportées.
Associations de défense des consommateurs et des familles, caritatives ou d'aide aux personnes en difficulté financière	<b>1</b>	1 rencontre avec une nouvelle association sur le Cantal : CLCV (Commission logement et cadre de vie)
Autres parties prenantes : Établissements de crédit de la place, huissiers, chargés de recouvrement, bailleurs...	<b>1</b> <i>(6 personnes)</i>	Présentation de la procédure du traitement du surendettement au personnel de Logisens.

<sup>2</sup> (Organisées ou participation)

Relations avec les parties prenantes de la procédure	Nombre de réunions <sup>3</sup>	Objectif / Thème de la réunion
Autres actions de concertation, d'information ou de formations effectuées (éducation nationale...)	1  (29 personnes parmi les établissements de crédit, le pôle solidarité du conseil départemental, la DDCSPP, assistantes sociales de l'Hôpital, associations diverses)	En présence de l'adjointe du directeur de la Direction des Particuliers, <b>1 présentation</b> d'information sur le surendettement (de la prévention au traitement), typologie du surendettement en France et dans le Cantal, la procédure du droit au compte, bilan et statistiques, les projets de la Banque de France (Points Conseils Budgets, Education financière du public, promotion du microcrédit...)
	1 (15 personnes)	<b>1 rencontre</b> d'information organisée par l'ONAC
	2 (environ 30 personnes à chaque rencontre)	<b>2 rencontres d'information</b> dans le cadre des comités locaux du Plan Pauvreté et Inclusion Sociale
	1 (environ 60 personnes)	<b>1 rencontre d'information</b> dans le cadre du PDALPD (Plan logement)

#### Relations avec les Tribunaux :

L'objectif de cette concertation visait à mettre en évidence que les magistrats des tribunaux d'instance prenaient trop souvent des décisions de recevabilité alors même que la commission du département avait jugé les dossiers irrecevables alors même que le taux d'irrecevabilité apparaît dans le département peu élevé au regard des références nationales et régionales. Une action de sensibilisation suivait ce constat et bien d'autres questions furent abordées au cours de ces échanges très fructueux.

#### Relations avec la commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX) :

Les deux commissions ont coopéré pour prévenir ou suspendre plus efficacement les actions d'expulsions des ménages surendettés.

L'évolution législative et réglementaire récente impose une réorganisation de la prévention de l'expulsion.

La charte de prévention de l'expulsion du Cantal va être ré-écrite et le fonctionnement de la CCAPEX rénové.

Dans cette optique, les co-pilotes ont rédigé une synthèse du rapport sur l'évaluation de la politique de prévention des expulsions réalisé par une mission inter-inspection en 2014.

Un diagnostic de la prévention de l'expulsion dans le Cantal va être réalisé. Une réunion technique portant sur la définition d'indicateurs permettant la réalisation de ce diagnostic est d'ores et déjà programmée.

#### Relations avec les organismes et les travailleurs sociaux :

Au total, sept réunions et manifestations ont eu lieu ayant rassemblé 101 participants.

<sup>3</sup> (Organisées ou participation)

# PRINCIPALES DIFFICULTES RENCONTREES DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA PROCEDURE

## Principales difficultés rencontrées quant à l'application de dispositions de la procédure

Pas de difficulté particulière

## Principales difficultés rencontrées au regard de la situation des personnes surendettées

L'accompagnement dans la mise en œuvre des mesures de surendettement apparaît insuffisant et peut conduire au redépôt d'un dossier. Il apparaît nécessaire de joindre un courrier supplémentaire, lors de la validation d'un plan ou mesures imposées, ou de l'homologation de mesures recommandées, écrit dans un langage plus accessible à l'image de celui envoyé à l'issue de la recevabilité (vous ne devez plus faire/vous devez faire).

⇒ Une maquette est à l'étude et pourra être proposée.

Le courrier de la recevabilité suscite également de nombreuses questions sur la notion des effets suspensifs pendant 24 mois. De nombreux surendettés l'interprète comme la solution apportée à leur dossier.

## Principales difficultés rencontrées auprès des créanciers ou avec d'autres acteurs de la procédure

La procédure prévoit que les CAF/MSA soient informées de la recevabilité des dossiers.

En revanche, si ces organismes ne sont pas créanciers, ils ne sont pas informés de la solution retenue.

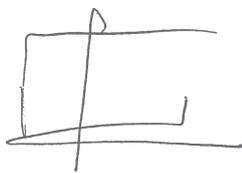
Si la recevabilité a permis le rétablissement des droits en matière d'allocation logement, le manque d'information finale ne permet pas le versement d'éventuels rappels dus au titre de cette aide.

En effet, ces rappels ne sont pas versés tant que ces organismes ne sont pas informés, par les débiteurs, de la solution retenue dans leur dossier de surendettement.

⇒ Ne serait-il pas plus pertinent de faire connaître systématiquement à ces organismes l'issue des dossiers ?

Date le 14 février 2017

Le secrétaire de la Commission



J-Louis FRUTIERE

Le président de la commission



**ANNEXE N°1 DU RAPPORT D'ACTIVITE**  
**DONNEES D'ACTIVITE 2016<sup>3</sup>**

	Année 2016	Année 2015	Variation 2016 / 2015 (en %)
<b>Dossiers déposés (en nombre)</b>	<b>369</b>	<b>406</b>	<b>-9.1</b>
• dont dossiers déposés avec bien immobilier (résidence principale)	62	65	
• dont proportion de redépôts	43.64%	50.68%	
• dont proportion de redépôts suite à une suspension d'exigibilité	6.30%	4.03%	
<b>Dossiers soumis pour examen de recevabilité (en nb)</b>	<b>357</b>	<b>399</b>	<b>-10.53</b>
<b>Dossiers recevables (y compris dossiers jugés recevables)</b>	<b>348</b>	<b>384</b>	<b>-9.38</b>
• dont dossiers recevables avec bien immobilier (résidence principale)	59	59	
• dont proportion de dossiers recevables avec une capacité de remboursement négative	52.30%	52.86%	
<b>Dossiers irrecevables (A)</b>	<b>16</b>	<b>19</b>	<b>-15.79</b>
<b>Décisions d'orientation des Commissions (en nb)</b>	<b>351</b>	<b>395</b>	<b>-11.14</b>
• vers une procédure de rétablissement personnel avec ou sans liquidation judiciaire	155	169	-8.28
• vers une procédure de réaménagement de dettes	196	226	-13.27
<b>Mesures de rétablissement personnel (en nb) (B)</b>	<b>173</b>	<b>158</b>	<b>9.49</b>
• Recommandations d'effacement de dettes (PRP sans LJ)	169	148	14.19
• Accords débiteurs sur les demandes d'ouverture d'une PRP avec LJ	4	10	-60
<b>Mesures de réaménagement des dettes (en nb) (C)</b>	<b>195</b>	<b>228</b>	<b>-14.47</b>
Plans conventionnels conclus	69	82	-15.85
• dont plans conventionnels conclus réglant l'intégralité de l'endettement	36	48	
• dont plans conventionnels conclus comportant des mesures de report (consistant en un moratoire)	13	13	
• dont plans conventionnels conclus présentant un prêt immobilier ou avec la présence d'un bien immobilier	46	46	
• dont plans conventionnels conclus présentant un prêt immobilier ou avec la présence d'un bien immobilier réglant l'intégralité de l'endettement	13	12	

<sup>3</sup> France métropole et hors métropole

<b>Mesures imposées ou recommandées (avec MIRI)</b>	<b>126</b>	<b>146</b>	<b>-13.7</b>
• dont recommandations hors MIRI présentant un prêt immobilier ou avec la présence d'un bien immobilier	9	5	
• dont mesures imposées élaborées hors MIRI présentant un prêt immobilier ou avec la présence d'un bien immobilier	7	5	
• dont mesures imposées élaborées hors MIRI présentant un bien immobilier ou avec la présence d'un bien immobilier réglant l'intégralité de l'endettement	4	4	
• dont mesures imposées ou recommandées immédiates élaborées	89	114	-21.93
• dont mesures imposées ou recommandées immédiates consistant en une suspension d'exigibilité	43	49	-12.24
<b>Dossiers clôturés toutes phases (en nb) (D)</b>	<b>27</b>	<b>20</b>	<b>35</b>
<b>Autres sorties (E)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	
<b>Dossiers traités par les Commissions (en nb) (A+B+C+D+E)</b>	<b>411</b>	<b>425</b>	<b>-3.29</b>
<b>Renvoi des dossiers par les juges aux commissions (en nb)</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	
<b>Recommandations homologuées par les juges (en nb)</b>	<b>239</b>	<b>224</b>	<b>6.7</b>

## STRUCTURE DE DECISIONS DE LA COMMISSION

	<b>Données commission</b>	<b>Données région</b>	<b>Données nationales</b>
Part des dossiers clôturés avant orientation ou déclarés irrecevables (en % des dossiers traités)	<b>7.06</b>	<b>10.43</b>	<b>10.87</b>
Part des dossiers orientés en PRP avec liquidation judiciaire ou ayant fait l'objet d'une recommandation de RP sans liquidation judiciaire (en % des dossiers traités)	<b>42.58</b>	<b>38.42</b>	<b>36.05</b>
Part des plans conventionnels (en % des dossiers traités)	<b>16.79</b>	<b>9.00</b>	<b>10.74</b>
Part des mesures imposées ou recommandées (hors MIRI) (en % des dossiers traités)	<b>9.00</b>	<b>11.90</b>	<b>12.26</b>
Part des mesures imposées ou recommandées immédiates (MIRI) (en % des dossiers traités)	<b>21.65</b>	<b>26.46</b>	<b>25.56</b>
Part des sorties diverses (en % des dossiers traités)	<b>2.92</b>	<b>3.78</b>	<b>4.52</b>
Taux de solutions pérennes	<b>79.35</b>	<b>82.63</b>	<b>82.04</b>

## Annexe 2 du rapport d'activité Typologie de l'endettement

		Encours des dettes en milliers €	Nombre total de dossiers	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Endettement moyen en €	Dossiers concernés	Nombre moyens de dettes en unité
Nom géographique	Type de dettes							
	Dettes financières	592 686,57	17388	79668	74,09%	34 085,95	88,74%	4,58
AUVERGNE-RHONE-ALPES	Dont Autres dettes financières	16 107,03	11058	14218	2,01%	1 456,60	56,44%	1,29
	Dont Dettes financières consommation	302 154,46	15629	61085	37,77%	19 332,94	79,76%	3,91
	Dont Dettes financières immobilières	274 425,07	2357	4365	34,31%	116 429,81	12,03%	1,85
	Dettes de charges courantes	99 720,80	16354	66668	12,47%	6 097,64	83,46%	4,08
	Autres dettes	107 528,54	11711	26849	13,44%	9 181,84	59,77%	2,29
	Endettement global	799 935,90	19594	173185	100,00%	40 825,55	100,00%	8,84

		Encours des dettes en milliers €	Nombre total de dossiers	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Endettement moyen en €	Dossiers concernés	Nombre moyens de dettes en unité
Nom géographique	Type de dettes							
	Dettes financières	10 508,50	303	1452	79,19%	34 681,51	87,07%	4,79
Commission de surendettement des particuliers du Cantal	Dont Autres dettes financières	201,67	182	231	1,52%	1 108,10	52,30%	1,27
	Dont Dettes financières consommation	5 679,61	266	1096	42,80%	21 351,92	76,44%	4,12
	Dont Dettes financières immobilières	4 627,21	60	125	34,87%	77 120,22	17,24%	2,08
	Dettes de charges courantes	1 857,82	285	1265	14,00%	6 518,67	81,90%	4,44
	Autres dettes	903,35	212	567	6,81%	4 261,09	60,92%	2,67
	Endettement global	13 269,67	348	3284	100,00%	38 131,23	100,00%	9,44